



Bulletin n° 2017-1

versailles environnement et initiative

26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES – 06 60 62 93 83 - contact@versaillesenvironnementinitiative.fr

1 Editorial

Versailles est-elle une ville aujourd'hui dans un état environnemental satisfaisant ? Quelles sont les marges de progression possibles ?

Dans ce bulletin, nous essaierons de décliner des réponses et des points de vue. Ce qui est sûr, c'est qu'il reste beaucoup à faire, à la fois par les pouvoirs publics, mais aussi par les habitants eux-mêmes qu'il faut persuader, au-delà des membres de l'association qui le sont déjà et nous soutiennent par leur adhésion ou leurs actions bénévoles.

La vie des quartiers a aussi un sens dans notre territoire particulier : quelques membres se sont exprimés. Vous pouvez faire de même dans les prochains bulletins ou sur le site de VEI.

Des « dossiers » ne sont pas clos, comme les aménagements périphériques de la « zone Chantiers » ou la rénovation du boulevard de la République : VEI continue à s'y investir.

D'autres sujets plus « invisibles » encore, peu traités, comme la pollution de l'air, doivent être abordés. C'est le souhait d'un certain nombre d'adhérents notamment les nouveaux. Ces problèmes seront discutés lors de notre AG du 29 mars prochain à laquelle vous êtes cordialement invités. Les derniers épisodes de pollution de fin 2016 et de début 2017 sont venus nous le rappeler : Versailles est très largement concerné, et c'est notre santé actuelle et la santé future des enfants qui est en cause.

VEI a 15 ans cette année. C'est l'occasion de faire un point particulier sur son fonctionnement. Elle travaille désormais en coordination avec d'autres associations, pour additionner les informations et l'énergie au service de l'environnement, et soutenir les initiatives qui ne peuvent voir le jour sans relai.

La prochaine date de rendez-vous pour tous les adhérents :

Mercredi soir 29 Mars 2016 à 19h45 précises : Assemblée générale de VEI

Salle de la Rotonde Caserne de Croy, 5 rue Royale à Versailles

19h45 : Approbation des comptes, renouvellement du conseil d'administration, débat d'orientation

20h45 : Séance ouverte à tous suivie à 22h15 du Pot de l'amitié.

« Polluscope : rapports entre qualité de l'air et santé »

Animée par le Professeur Karine Zeitouni de l'UVSQ – Expérimentation locale

Sommaire :

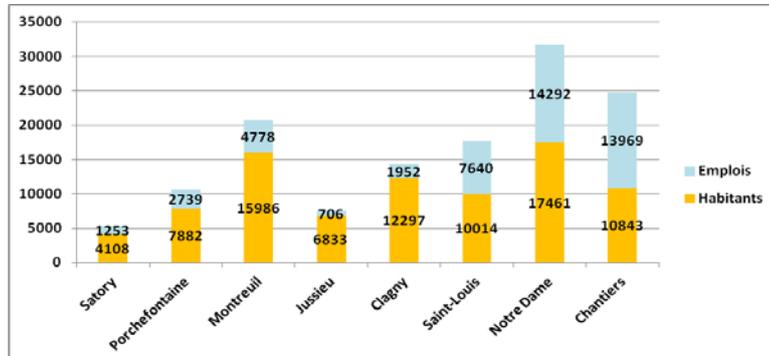
1 Editorial	1
2 Nouvelles des quartiers : des mots de riverains VEI	2
2.1 Les quartiers à Versailles : une vie spécifique ?	2
2.2 Conseils de quartier	2
2.3 Témoignages	2
3 Autour des thèmes de l'environnement	3
3.1 Sols et foncier, les zonages, à Versailles, quoi de neuf ?	3
3.2 A Versailles aussi, l'air est pollué et c'est pire en hiver	4
3.3 Le bruit : une mauvaise note pour Versailles	6
3.4 L'eau à Versailles : quoi de neuf cette année ?	7
3.5 Vélo, mon cher vélo	7
3.6 Transports en bus dans VGP : des améliorations en perspective	8
3.7 Autolib' : coup de frein à un système d'auto-partage propre mais cher	8
3.8 Espaces verts : Vers le « zéro pesticide »	8
3.9 La forêt est toujours menacée en milieu périurbain	9
4 Zone Chantiers 2002-2017 : quoi de nouveau ?	9
5 Aménagement du boulevard de la République	11
6 Un mot sur notre fonctionnement et un appel à votre soutien	12

2 Nouvelles des quartiers : des mots de riverains VEI

2.1 Les quartiers à Versailles : une vie spécifique ?

VEI croit à la vie spécifique des quartier à Versailles, qu'elle suit via les conseils de quartier, et les grands projets qui touchent l'un ou l'autre de ces quartiers successivement. La composition sociologique y joue aussi un rôle important, outre sa structure (densité immobilière et réseau des rues dit « viaire »). VEI a demandé à des adhérents de s'exprimer : certains ont pu le faire : St louis, Montreuil, Porchefontaine.

Quelques données sociologiques sur les quartiers de Versailles : habitants et emplois



On constate que 3 quartiers sont plus peuplés (Montreuil, Notre dame et Clagny), 2 un peu moins (St Louis et Chantiers), 2 sont de taille modeste (Satory et Bernard de Jussieu). Par ailleurs, 5 quartiers sont plus résidentiels tandis que 3 abritent plus d'emplois que d'habitants. Ces données éclairent la vision quotidienne que nous en avons, notamment les déplacements et le type de commerce. Le nombre d'élèves des grands établissements y manque, ce qui peut pourtant marquer fortement une vie de quartier.

Source : INSEE 2012 pour les habitants / SIREN pour les emplois / Etude TTK

2.2 Conseils de quartier

Y étant représentée, VEI suit régulièrement ce qui s'y passe.

Rien de nouveau sur leur fonctionnement : ce sont des instances d'informations descendantes plus que de propositions émanant des habitants. Elles sont aussi destinées à « prendre la température » au sujet des projets de ville. Les visites de terrain organisées par zones (notamment Chantiers Montreuil) n'ont pas toujours été généralisées dans les autres quartiers. C'est fort dommage car cela permettrait à la fois une meilleure planification des travaux insérés dans la réalité, et des contacts plus vivants entre des personnes. Ce serait pourtant bien utile.

En matière de projets publics, des aménagements de voirie de type « zone 30 » sont toujours en débat au sein des conseils à Clagny et Porchefontaine. VEI rappelle l'intérêt de ces zones de circulation apaisée, qui rendent la vie plus agréable aux habitants du quartier, diminuant dangers et bruits, et permettant un meilleur recours aux circulations « douces ».

Les propositions de modification et de **rationalisation des dessertes de bus** faisant suite à la grande étude (dite TTK) de GVP et du STIF, sont actuellement présentées dans les différents quartiers.

Les projets de la zone Chantiers font aussi l'objet d'exposés dans les 2 quartiers périphériques concernés.

2.3 Témoignages

2.3.1 Les petits plaisirs du quartier Saint-Louis : Pauvres piétons

Se promener dans le quartier Saint Louis, quelle bonne idée : un petit tour aux Carrés, un petit regard sur le Potager du Roi à travers les grilles bien placées, une visite de la Cathédrale, une petite excursion au Parc Balbi, et encore de nombreuses autres possibilités s'offrent au curieux de l'Histoire.

Mais voilà, visiteur, porte de bonnes chaussures ! – Certes, les trottoirs sont beaucoup plus propres maintenant, mais il faut surtout faire face aux pavés, les anciens avec leurs nombreuses inégalités de surface, ou bien encore les récents qui sont nettement plus lisses. Si ces pavés donnent, en effet, de l'ambiance au quartier, pour marcher, c'est tout à fait autre chose – bébés secoués dans leurs landaus, cyclistes aux dents qui claquent, les déambulateurs de seniors qui vibrent, les chaises roulantes qui tremblent. Pense à tout cela, visiteur, en te souvenant que l'accès de la Cathédrale est par endroit plein de pièges.

Alors tu pourras faire une promenade paisible dans notre beau quartier si tu sais prendre les rues (nombreuses quand même) dans lesquelles les trottoirs ont été refaits et sont moins originaux, mais plus conformes à l'image d'une ville moderne que l'on veut donner de Versailles.

C. Halleman

2.3.2 Mon quartier Saint-Louis : rythmes, populations, circulations, mutations

J'y habite depuis plusieurs années, mais ce n'est que depuis que j'ai cessé d'aller à Paris tous les jours que je le découvre. Le visage du jour de semaine, celui du soir, celui hors vacances scolaires, celui des samedis et des dimanches. Un régal et une gageure.

C'est évident que j'aimerais que ce quartier historique et lieu de passage soit aussi le premier quartier de Versailles où la qualité de vie des habitants deviendrait réellement la priorité, et a minima l'air que nous respirons et la lutte contre le bruit. Il est certes près du château, près du Potager du Roi, dans le secteur sauvegardé, mais il est aussi un quartier de passage (trop ?) traversé par de longues rues.

Pas facile de répondre aux besoins de tous ceux qui le parcourent à pied, à vélo, en voiture, en bus et sans compter qu'il y a ceux qui y vivent (plus de 10 000 habitants) et ceux qui ne font qu'y passer quotidiennement (autant), les écoliers, les lycéens et les étudiants, les jeunes et les moins jeunes, ou ceux qui n'y passent qu'une ou deux fois dans leur vie sur un tronçon de 500 m (plus de 20 000 touristes par jour en moyenne).

Les petits investissent les trottoirs, les grands essaient d'y circuler, les automobilistes cherchent à se garer pendant que les bus et trains acheminent versaillais, franciliens et étrangers en grappe jusqu'au cœur de Versailles (à certains moments de la journée, il y a plus de 100 bus par heure). Et les vélos ne savent plus très bien où se mettre. Que faire, un quartier historique qui doit s'ancrer dans le XXI^{ème} siècle, une gageure ?

L'ensemble architectural est minéral et orthogonal. C'est ainsi. Difficile d'y placer un « cœur » : Les commerces ? La place de la cathédrale ? Le carrefour Anjou/Royale et ses Carrés ? Où trouver un bout de jardin pour discuter ? Il faut aller vers le square des Francine enchâssé dans des chassés-croisés de circulations, le parc Balbi ou le jardin des Senteurs bien dissimulé. Restent en semaine les commerces, les cafés et leur occupation plus animée du territoire.

Que ce secteur sauvegardé ne soit pas un frein aux mutations nécessaires de nos modes de vie !

BF ; beatrice.floch2@orange.fr

2.3.3 Montreuil et voirie : de la méthode !

En conseil de quartier, pour prendre en compte l'ensemble des petits désagréments (les gros sont déjà parfaitement identifiés), le quartier a été divisé en trois zones, et trois équipes ont été formées. Fin 2015, elles ont inspecté la zone, accompagnées par des personnels du service voirie de la Mairie, et remis un rapport. Cette opération a été renouvelée un an plus tard, pour mesurer l'avancement des solutions apportées. Ces « balades » ont aussi permis de détecter des zones anormalement sales ou des arbres en mauvaise santé. En 2016, certains problèmes avaient été traités, d'autres le seront dans des campagnes de restructuration de voirie plus importantes, et d'autres restent en instance. Cette méthode permet d'échanger entre habitants et décideurs, et aide à la programmation des travaux à court et moyen termes.

RP

2.3.4 Un rêve pour notre quartier de Porchefontaine

Outre la zone interne du quartier, travaillée en conseil de quartier notamment pour les zones 30, un rêve pour notre quartier de Porchefontaine serait de réaliser **une vraie entrée de ville** au niveau du Pont Colbert, avec une bande cyclable confortable. Elle irait jusqu'à Chantiers, avec des trottoirs confortables, un affichage publicitaire réduit, une circulation apaisée, une diminution du trafic de transit sur Versailles (qui va du plateau de Saclay à Rueil-Malmaison / La Défense), soulageant par la même occasion les autres quartiers le subissant aussi.

RA et HS



3 Autour des thèmes de l'environnement

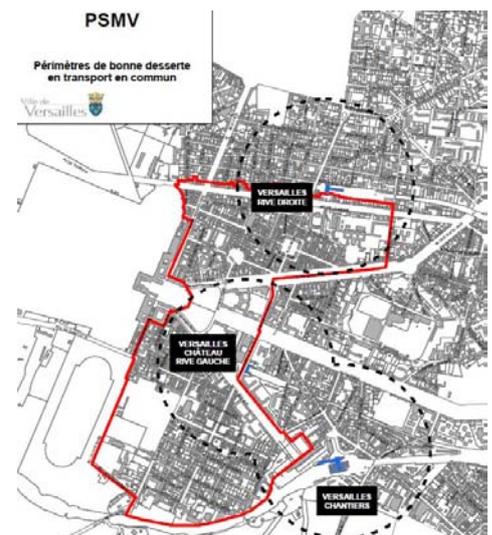
3.1 Sols et foncier, les zonages, à Versailles, quoi de neuf ?

Tout au long de l'année se sont échelonnées des modifications des différents documents d'urbanisme.

Avril 2016 : modification du PSMV

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé portait sur quelques points de protection (Cyrano, arbres des Carrés Saint-Louis, passage de Toulouse) mais aussi d'adaptation (logement social porté à 25%, normes de stationnement, implantations de réseau en façade, augmentation de volume reconstruit dans les « dents creuses »). Pour VEI, c'est aussi l'occasion de demander que la « sauvegarde » s'accompagne d'une vraie réflexion prospective sur la « mise en valeur » et pas de touches impressionnistes. C'est ce binôme équilibré qui permet de valoriser l'histoire tout en préparant le développement d'une zone ou d'un quartier.

A voir certaines cartes comme celle-ci-dessous, on pourrait l'espérer mais in fine, ce n'est pas toujours le cas. Va-t-on tenir compte des dessertes insuffisantes notées lors de l'étude du PSMV dans le plan « bus » en gestation ?



Juillet à septembre 2016 : concertation publique sur la caserne Pion

La ville a racheté ces 20 hectares d'anciens terrains militaires dépollués, via l'Etablissement Public Foncier des Yvelines. Ils sont situés en limite du parc, à la frontière de Saint-Cyr, non loin d'une gare, très proche du bruit de l'aéroport et de la N10. Après destruction des vieux bâtiments, il reste à savoir qui construira les quelques 400 logements peu élevés du fait de la proximité du château. Les parties non construites seront des espaces verts.

Octobre 2016 modification simplifiée du PLU de Versailles

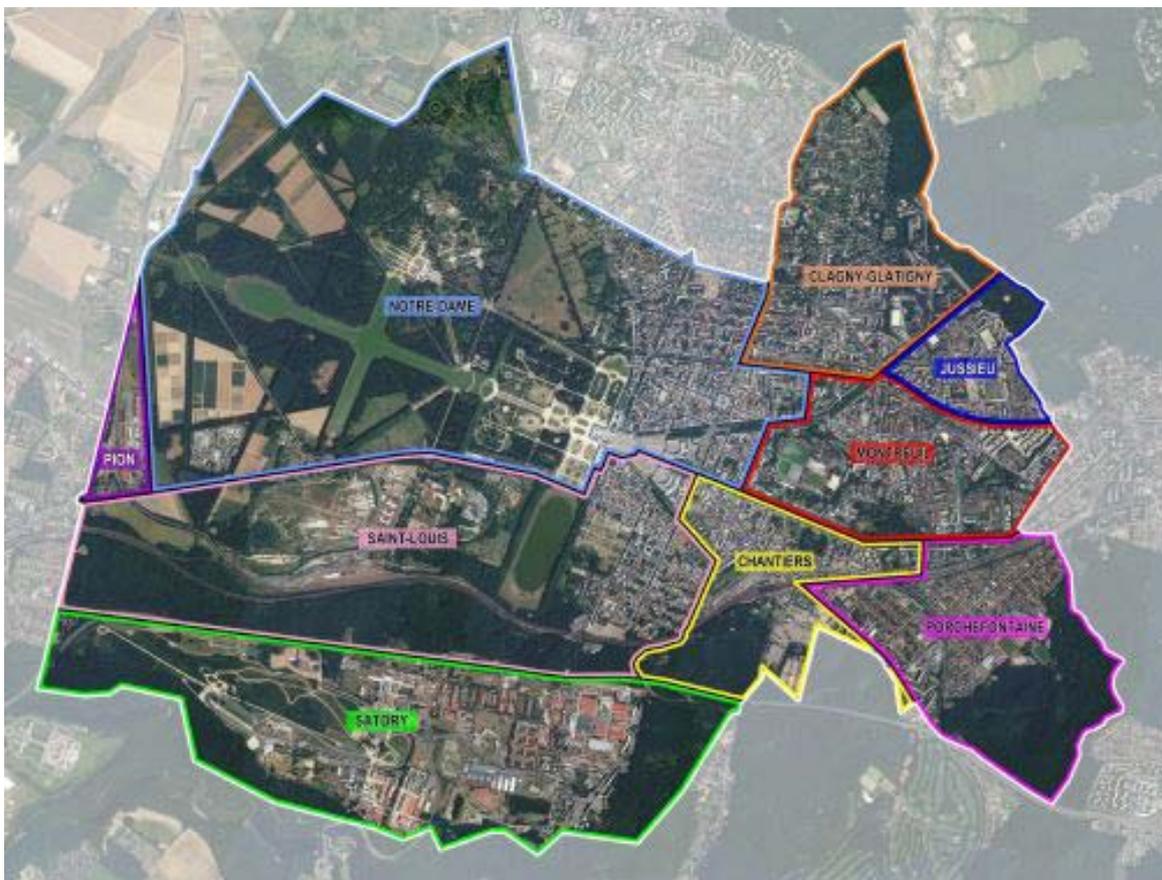
L'OIN (Opération d'Intérêt National) est une opération d'urbanisme en partenariat entre l'état et les communes. Versailles n'est comprise que partiellement dans le périmètre juridique de l'OIN du plateau de Saclay. Les 3 projets importants sont : la zone Chantiers, la zone Pion et la zone de Satory.

Les propositions du PLU apportent trop peu de réponses concrètes en réponse au « diagnostic environnemental », qui cite des problèmes de nuisances souvent mesurés dans des études trop anciennes. Les données de circulation datent de 2006. Les mesures du bruit des transports sont anciennes ou inexistantes. Les données sur la qualité de l'air sont absentes.

Le rapport décrit tous les quartiers existants et pose des jalons pour le « futur » :

- le lycée Jules Ferry déplacé à Satory,
- la rue de la porte de Buc voit modifier ses alignements et hauteur autorisés,
- des « orientations » sont prévues pour la zone des matelots,
- une densification modérée est promue,
- les espaces verts urbains sont mieux protégés,
- un désir de protéger globalement les espaces verts est affiché.

Mais le point transport n'est pas vraiment intégré. Or ce chapitre est désormais obligatoire dans les PLU depuis janvier 2017 !



« Les 9 quartiers de Versailles » : extrait du rapport PLU de 2016

En conclusion, par petites touches, des modifications voient le jour. Elles semblent destinées à adapter la ville aux nouveautés et contraintes extérieures, avec parfois un certain flou. Mais répondent-elles à un projet global et moteur, intégrant une vraie dimension économique et sociale ? Ce n'est pas clairement expliqué.

3.2 A Versailles aussi, l'air est pollué et c'est pire en hiver

L'épisode de **pollution aux particules** (dites PM) qu'ont connues plusieurs régions françaises dont l'Île de France depuis le 30 novembre 2016, lié à des conditions météorologiques exceptionnelles, a mis en évidence l'impact du trafic routier et de certains systèmes de chauffage sur la qualité de l'air.

Versailles était aussi fortement polluée, même si on en a moins parlé. Chacun a pu le constater en reniflant - oui Versailles sentait mauvais -, ou en regardant les mesures de la borne Airparif de Versailles. Malheureusement elle n'enregistre pas les PM mais les autres polluants, qui sont aussi néfastes à la santé. Pire : le département des Yvelines a décidé en décembre 2015 de ne plus financer Airparif (association agréée par les pouvoirs publics chargée de mesurer la pollution par des bornes de captage - à Versailles rue de Limoges) « pour des raisons budgétaires », ce qui est particulièrement choquant.

L'épisode de pollution de l'hiver 2017 a pour cause principale les émissions locales dues aux usages du fuel (véhicules et chauffages). Ces émissions s'ajoutent à la pollution transportée. La seule mesure *immédiate possible*

est dans ce cas la diminution de la circulation et de la vitesse, appliquée à toute l'île de France et décidée par le préfet. Cette mesure a engendré beaucoup de questions et n'a pas été bien suivie. Elle avait pourtant fait ses preuves il y a quelques années.

En matière de transports

La ville de Versailles est soumise à une circulation de transit bien trop importante que rien ne vient freiner (30 %). La plupart des villes essaient de mettre en place des contournements et des aménagements dissuasifs, ou de réduire la vitesse ce qui est également dissuasif pour le transit. Est-il normal qu'on puisse rouler à 70 km/h devant l'Orangerie ? La fluidité de la circulation évitant les « stop and go » est un facteur favorable à la qualité de l'air, de même que la conversion et le renouvellement des flottes publiques et privées de véhicules vers des modèles à faibles émissions, ainsi que toutes les mesures facilitant les transports alternatifs ou partagés.

En matière de bâtiment

Il faut réduire les pollutions liées au chauffage chez les particuliers par des équipements de chauffage plus propres (chaudières à haute performance, à gaz, pompes à chaleur, insert) mais aussi par l'isolation diminuant tout simplement la consommation (cf exposé de VEI « Energie et Patrimoine du 18 mars 2015).

Sans parler de l'atteinte significative aux façades des immeubles, **tout cela c'est notre santé et celle de nos enfants.**

L'association Versailles Environnement et Initiative consacra des efforts particuliers en 2017, avec l'appui de ses membres déjà très sensibilisés, à pousser les autorités locales et les particuliers à lutter contre cette situation dommageable. Un certain silence règne actuellement.

C'est un sujet difficile. L'air contient des milliers de composants invisibles à l'œil. Il faut pourtant savoir auxquels s'attaquer. Il existe deux grandes familles de polluants :

- o les primaires (benzène, particules)
- o les secondaires, recomposés après les premiers (ozone)

Des bornes de captage fixes « de fond » ou mobiles « de circulation » permettent des enregistrements de plusieurs d'entre eux : NOx, CO, Ozone, les PM, le benzène et le dioxyde soufre (le seul a baisser).



Bilan des émissions annuelles pour la commune de VERSAILLES (estimations faites en 2009 pour l'année 2005)

Polluant	NOx	SO2	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales	788 t	75 t	628 t	62 t	48 t	307 kt

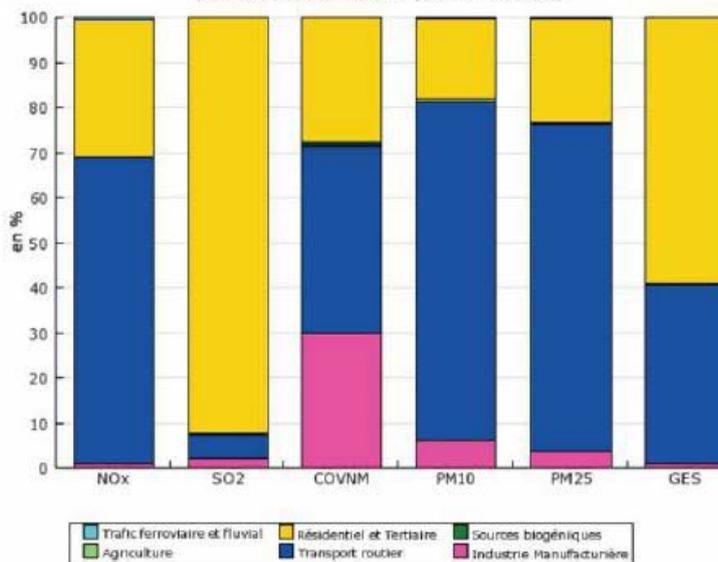
Source : Airparif

Il faut savoir d'où ils proviennent : c'est l'analyse des capteurs d'Airparif qui le permet. Malheureusement les données présentées par la ville (pour la révision du PLU) sont anciennes. Il conviendra de les réactualiser et nous essaierons de le faire.

Ensuite il faut connaître les rapports entre la qualité de l'air et la santé. Une grande étude épidémiologique réalisée dans plus de 10 pays européens a enfin mis en évidence les impacts négatifs de pollutions de l'air. Il y a environ 42 000 morts prématurées par an en France pour 65 millions d'habitants. En moyenne pour Versailles, cela représente 40 morts prématurées.

Une expérience nouvelle de capteurs d'air individuels dite « Polluscope » est en cours de mise en place sur l'Ouest parisien, pour mieux apprécier les rapports entre la santé et qualité de l'air. Ce programme de recherche expérimentale est placé sous la coordination du professeur Karine Zeitouni de l'Université de Versailles Saint Quentin. Elle viendra présenter cette expérience le 29 mars, jour de notre assemblée générale.

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de VERSAILLES (estimations faites en 2009 pour l'année 2005)



Source : Airparif

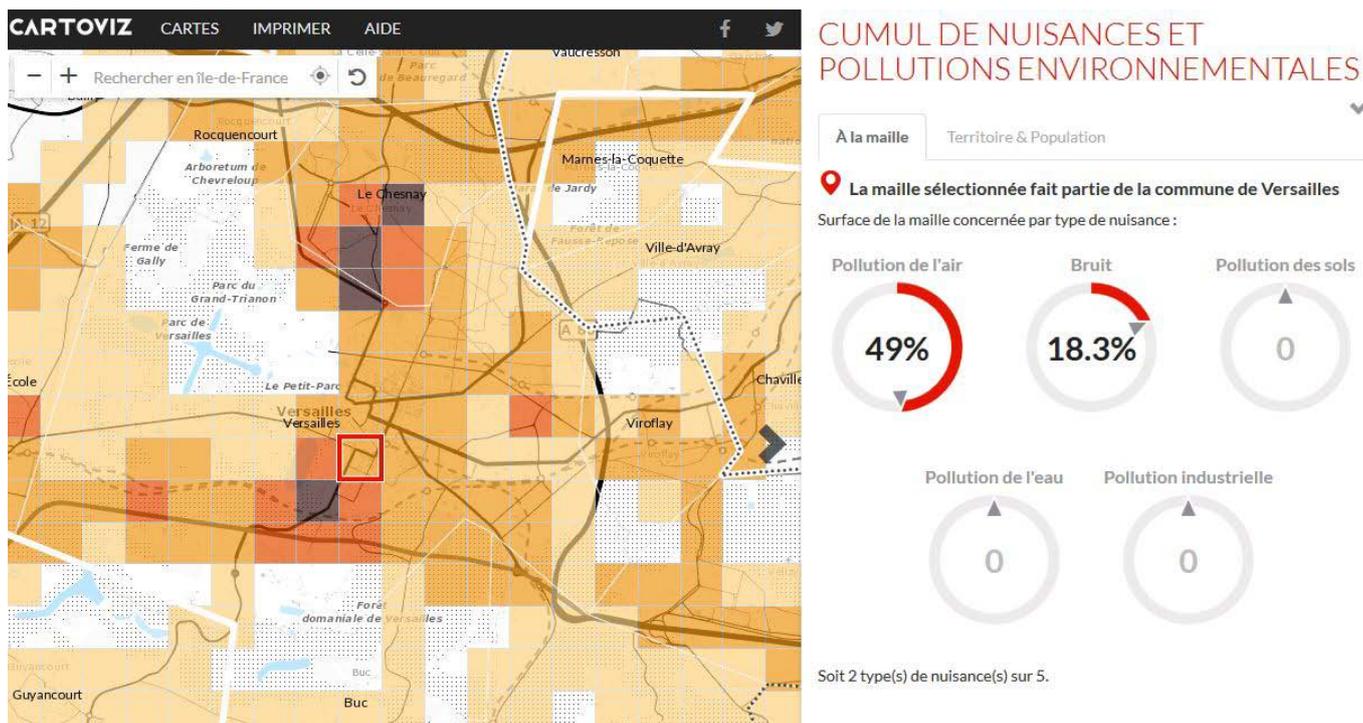
Cumul de nuisances et pollutions environnementales

Une carte en ligne (http://carto.iau-idf.fr/cartoviz/?id_appli=pne) a été élaborée dans le cadre de l'action 6 du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2), co-pilotée par l'Office Régional de santé et la Direction Régionale de l'environnement de l'Île-de-France, portant sur l'identification de zones de multi-exposition, également appelées « points noirs environnementaux ». Elle présente le nombre cumulé de nuisances et pollutions, observé à la maille d'étude 500 m x 500 m.

5 indicateurs de nuisances et pollutions, élaborés en partenariat avec Airparif, Bruitparif, la Drie IdF et l'ARS IdF ont été utilisés pour réaliser cette carte : **la pollution de l'air**, le bruit, la pollution des sols, la pollution de l'eau distribuée, la présence de sites industriels (directive IED).

Cette carte interactive permet à l'utilisateur d'afficher :

- Pour chaque maille, les données sur les types de nuisances et de pollutions, ainsi que l'ampleur spatiale du ou des phénomènes (en % de la surface de la maille).
- Pour chaque intercommunalité francilienne, la part du territoire concerné par le nombre de nuisances ainsi que la part de la population y résidant.



Pour en savoir plus, vous trouverez

- quelques fiches « explicatives » sur la qualité de l'air sur le site de VEI,
- le suivi de la borne Airparif de la rue de Limoges sur le lien <http://www.airparif.asso.fr/stations/index#VERS>

3.3 Le bruit : une mauvaise note pour Versailles

Versailles proche de nombreux moyens de transport est soumise à des bruits de plus en plus importants, sur sa périphérie comme dans les rues pénétrantes (A86, voies ferrées, nationale 10 qui traverse la ville). C'est seulement à l'occasion de rapports d'urbanisme que l'on peut en avoir une vue d'ensemble sur des cartes.

Mais la ville se soucie encore fort peu du problème. Absence de murs antibruit prévus le long de la N12, pour abriter les quartiers Saint-Louis et Satory, mesures très floues pour le programme Chantiers, qu'il s'agisse des futures circulations Avenue de sceaux ou du programme immobilier Jules Ferry : c'est ce que note officiellement l'autorité environnementale lors de son analyse des rapports réalisés par la Ville. Cette nuisance non traitée commence à avoir un impact non négligeable sur l'immobilier actuel ou à venir. Doit-on vivre à Versailles avec des doubles vitrages constamment fermés ?

La lutte contre les nuisances sonores constitue l'une des compétences de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, mais l'enquête publique de 2014 n'a jamais eu de conclusion claire : on nous promet une carte de bruit PARIF pour 2017.

3.4 L'eau à Versailles : quoi de neuf cette année ?

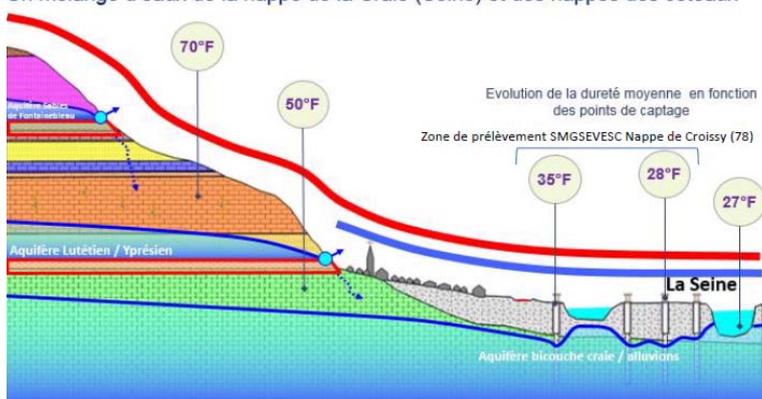
L'eau potable du territoire est « décarbonatée » depuis le premier trimestre 2017

Son taux est passé progressivement de 32TH à 20TH sur les 3 premiers mois de l'année (Titre Hydrotimétrique = Dureté de l'eau).

Elle provient en effet d'une nappe filtrée sous la Seine très chargée en calcaire. Ce dernier n'est pas dangereux pour la santé mais il se dépose dans les canalisations et les appareils ménagers. Le traitement se fait à l'usine de potabilisation de Louveciennes. Le coût est de 15ct/m3 intégré dans votre facture depuis janvier 2015. Précautions à prendre : vérifier que vous n'avez plus de canalisations en plomb, car le calcaire qui les gainait va s'amenuiser ; régler votre adoucisseur si vous le gardez (eau encore plus douce), modifier vos pratiques professionnelles si vous utilisez de l'eau (pressing, coiffure).

Captage de la Vallée de la Seine

Un mélange d'eaux de la nappe de la Craie (Seine) et des nappes des coteaux



Des syndicats de communes ont fusionné pour mutualiser leurs moyens

Ouest de Versailles (SMAROV) et Est rue de Marivel (SIAVRM) sous la nouvelle dénomination « Hydreaulys ». Les tarifs actuellement différents n'ont pas encore été lissés.

Des travaux de lutte contre les inondations sont prévus sur le Ru de Gally

L'enquête publique est en cours. Sont prévus une extension du bassin de rétention et une renaturation des méandres et des zones humides adjacentes. L'objectif est de faire face aux cas de très grosses pluies (les plus importantes observées sur 10 ans).

Rappel : Trois établissements publics territoriaux interviennent de façon complémentaire dans le cycle de l'eau : un syndicat chargé de l'assainissement (HYDREAULYS), un syndicat chargé de l'adduction d'eau potable (SMGSEVESC), un syndicat chargé de l'entretien du ru de Gally (SMAERG).

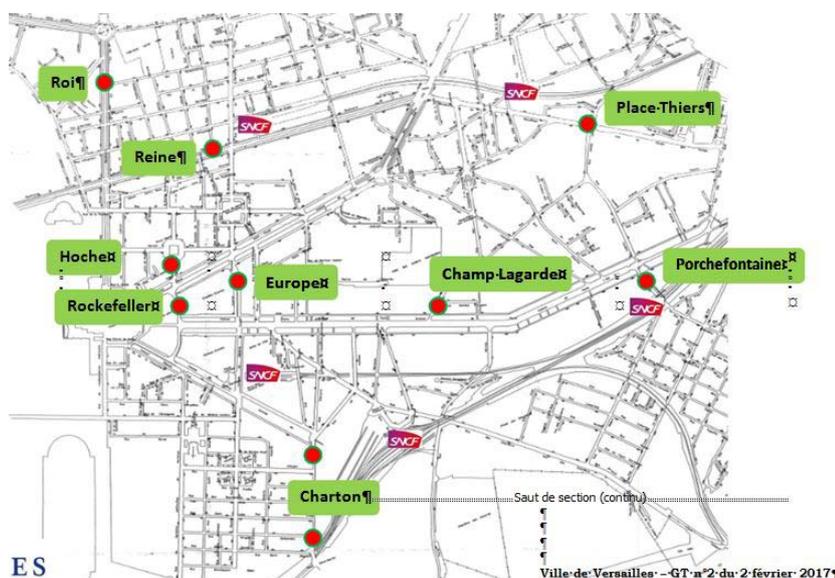
Evènement « Objectif zéro Phyto » : Changeons ensemble nos pratiques !

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, le Syndicat Mixte de Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC) organise en partenariat avec Versailles Grand Parc, l'Association Espaces et Truffaut de Parly 2 au Chesnay, une collecte de produits phytosanitaires. **Du 24 au 26 mars rapportez vos pesticides** au Truffaut de Parly 2 au Chesnay. Un bon de réduction de 20 % vous sera offert en échange sur les produits de bio-contrôles. Vous pourrez profiter, durant les après-midi, d'animations sur le compostage par Versailles Grand Parc et sur le **jardinage écologique à travers la découverte des plantes amies par le SMGSEVESC et l'association Espaces.**

3.5 Vélo, mon cher vélo

VEI s'est créé il y a 15 ans notamment à partir du besoin vélo et se réjouit de voir les progrès réalisés. Le vélo gagne des points à Versailles et c'est tant mieux. Des signes : La jeune association « Vélo Versailles » a efficacement relayé ce mouvement de manière beaucoup plus spécialisée et œuvre spécifiquement dans le domaine, y compris la pédagogie. Le parking vélo prévu à Chantiers est finalement d'assez bonne taille. La Ville a désormais mis en place un véritable suivi avec 2 comptages par an en heures de pointe, et des points d'observation situés à 11 endroits de la ville. Ces travaux sont présentés et font l'objet d'améliorations en groupe de travail trimestriel.

Il reste à faire des sas aux carrefours, à supprimer des discontinuités, ... mais la progression est favorable.



Lieux de comptage de la ville

3.6 Transports en bus dans VGP : des améliorations en perspective

En novembre 2016, VEI a organisé un exposé sur les autobus dans Versailles Grand Parc. Ont été abordés les principales nouveautés techniques (normes EURO et moteurs propres) et l'organisation très particulière du STIF encadrant le système en Ile de France. Il interdit les bus trop anciens (> 15 ans). Cet organisme a financé une étude spécifique sur le territoire de VGP, destinée à rationaliser la desserte par bus : notamment allonger les horaires, mieux coordonner les bus et les trains et allonger les lignes. Les hypothèses de changement sont présentées aux différents conseils de quartiers. Les changements devraient être effectifs d'ici deux ans, après discussion entre les collectivités et les transporteurs (6 compagnies sur notre territoire).



Bus roulant au gaz de ville naturel (GNV)

Année 2015		
Lignes	Fréquentation par jour type	Ratios
A (Satory)	11600	Phébus Versailles = 72000 voyageurs/j. Cœur urbain = 72 %
B (Le Chesnay)	16000	
G (Pershing)	8200	
H (La Celle-Saint-Cloud)	9700	
R (Université)	6600	Phébus Vélizy = 17800 voyageurs/j. 15 %
45 (Sèvres - Vélizy)	2700	

3.7 Autolib' : coup de frein à un système d'auto-partage propre mais cher



Aujourd'hui la municipalité a gelé le programme Autolib', système payant d'auto-partage démarré en 2016, alors que 5 stations sur les 9 prévues sont installées près des gares. Le système rencontre un bon succès d'utilisation mais le motif de gel est économique : le déficit de la société Bolloré pourrait mener à une augmentation des dépenses à charge de la Ville.

Dans le bulletin VEI de l'an dernier (cf notre site), un adhérent avait présenté son analyse du système d'Autolib', sur lequel il émettait des réserves techniques et économiques. « Contrairement à la Bolloré BlueCar d'Autolib', des concurrents utilisent des technologies qui ne sont pas figées ni par l'installation de stations ni par un modèle

précis de véhicule. Ils peuvent donc s'adapter rapidement en tirant parti des évolutions technologiques qui sont nombreuses et imprévisibles, notamment sur les traceurs GPS, les applications mobiles, les batteries rechargeables, les voitures sans chauffeur, et autres nouveautés que l'avenir nous réserve. Ce gel technologique d'Autolib' est un sérieux désavantage car la rentabilité d'Autolib' à Versailles est attendue dans 15 ans. Sera-t-elle un jour au rendez-vous face à une concurrence dynamique et conquérante ? »

Ce n'est cependant pas une raison pour renoncer à la voiture électrique, au covoiturage ou à l'auto-partage, qui sont globalement de bonnes solutions à défaut de solutions non motorisées : Chaque matin, sur des parcours scolaires, des milliers de voitures avec un seul chauffeur envahissent les rues...



3.8 Espaces verts : Vers le « zéro pesticide »

- Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics, l'usage des pesticides dans les espaces verts publics, et la vente en libre-service aux particuliers. Les pesticides chimiques sont désormais délivrés aux particuliers suite à un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié.
- À compter du 1er janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera généralisée aux particuliers. Il est donc nécessaire de faire connaître aux collectivités et aux particuliers l'interdiction actuelle, et de préparer l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Exemple de paillage =>

A Versailles, ces dispositions ont un poids particulier car le pourcentage des espaces verts « publics » communaux ou d'Etat (Parc, Potager, Armée) est important. C'est donc une révolution avec des effets substantiels. Elle oblige à travailler différemment et comme chacun sait la ville est en avance sur ce point depuis 2006, sans que cela ne coûte plus cher. Environnement et économie ne sont pas antinomiques.



VEI incite les propriétaires privés (particuliers et copropriétés sous contrat d'entretien) à s'y préparer. Tout cela ne peut s'improviser.

3.9 La forêt est toujours menacée en milieu périurbain

VEI a organisé en mai 2016 une visite commentée technique et historique « forêt fragile » dans la partie forestière domaniale Sud : grignotage immobilier, emprise ancienne du golf, dépôts d'ordures, tout cela rappelle combien la forêt souvent réduite à des lambeaux, est fragile.

Le contrat de développement territorial des Yvelines prévoit un agrandissement du rond-point sud de Versailles (accès RD 91) qui détruira encore des bois déjà réduits à un mince ruban. Depuis longtemps nous essayons avec d'autres associations d'obtenir que l'élargissement se fasse plutôt en insérant le rond-point sous la N12 en créant un deuxième passage souterrain, avec pistes cyclables.



4 Zone Chantiers 2002-2017 : quoi de nouveau ?

En question depuis 2002, la zone des Chantiers émerge peu à peu des cartons et de l'argile à grands renforts de camions, de pancartes et de barricades.



L'extension de la gare SNCF est terminée, la passerelle dite N°2 est largement aussi utilisée que le bâtiment principal, et les boutiques internes déjà installées (alimentation et journaux) sont fréquentées.

Les projets immobiliers ?

Le projet immobilier (38M€) piloté par la Ville est réalisé par deux investisseurs selon les plans des Portzamparc.

- **L'îlot Est** (bureaux et commerces) a démarré début 2017. Il a été préacheté par la Caisse des Allocations Familiales.
- **L'îlot Ouest** (immobilier côté passerelle forestière), doit également démarrer cette année.

Ces 2 pôles accueilleront au total 2 000 personnes.

- **L'ancienne halle ferroviaire** ne devient ni « une brasserie de qualité » ni « un lieu de marché » ni « une salle de concert » mais accueillera finalement sur 4 niveaux le siège social de la société Nature et Découvertes et ses 120 personnes. Dessiné par l'architecte Bouchain, le modèle à énergie positive et panneaux solaires, surprend avec ses « cornettes-lanterneaux ». Ouvert le week-end, il devrait offrir un programme pédagogique et des expositions, en collaboration avec le monde associatif.



Halle à cornettes

- o **La gare routière (1 700 mouvements de bus par jour)** recouvrira le parking souterrain. Elle est soumise à l'enquête publique en ce mois de mars 2017. 14 quais de bus y sont prévus dont la majorité va déboucher sur l'avenue de Sceaux et une partie sur la rue de l'Abbé Rousseau.

- o **Stationnement automobile** : il est prévu 350 places en parking public souterrain sous la gare routière, 290 places privées sous l'îlot Est et 220 places privées sous l'îlot Ouest.

- o **Vélo** : il sort gagnant de l'opération, avec presque 550 places, pour partie en surface, pour partie en souterrain dont la moitié sécurisées.

Encore faut-il veiller à ce que l'accès du parking soit pratique.

- o **Passage dit SEVESC** : il est actuellement fermé car l'angle proche du futur îlot Ouest a fait l'objet de travaux de soutènement qui ne sont pas bien déroulés. Dommage ! des milliers de piétons en pâtissent chaque jour depuis presque un an et cela risque de durer.

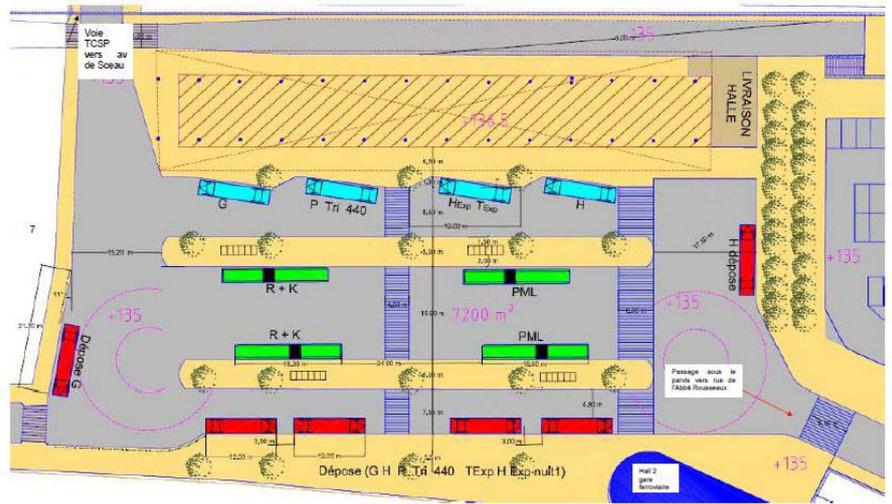


Figure 18 : la gare routière. Vue en plan

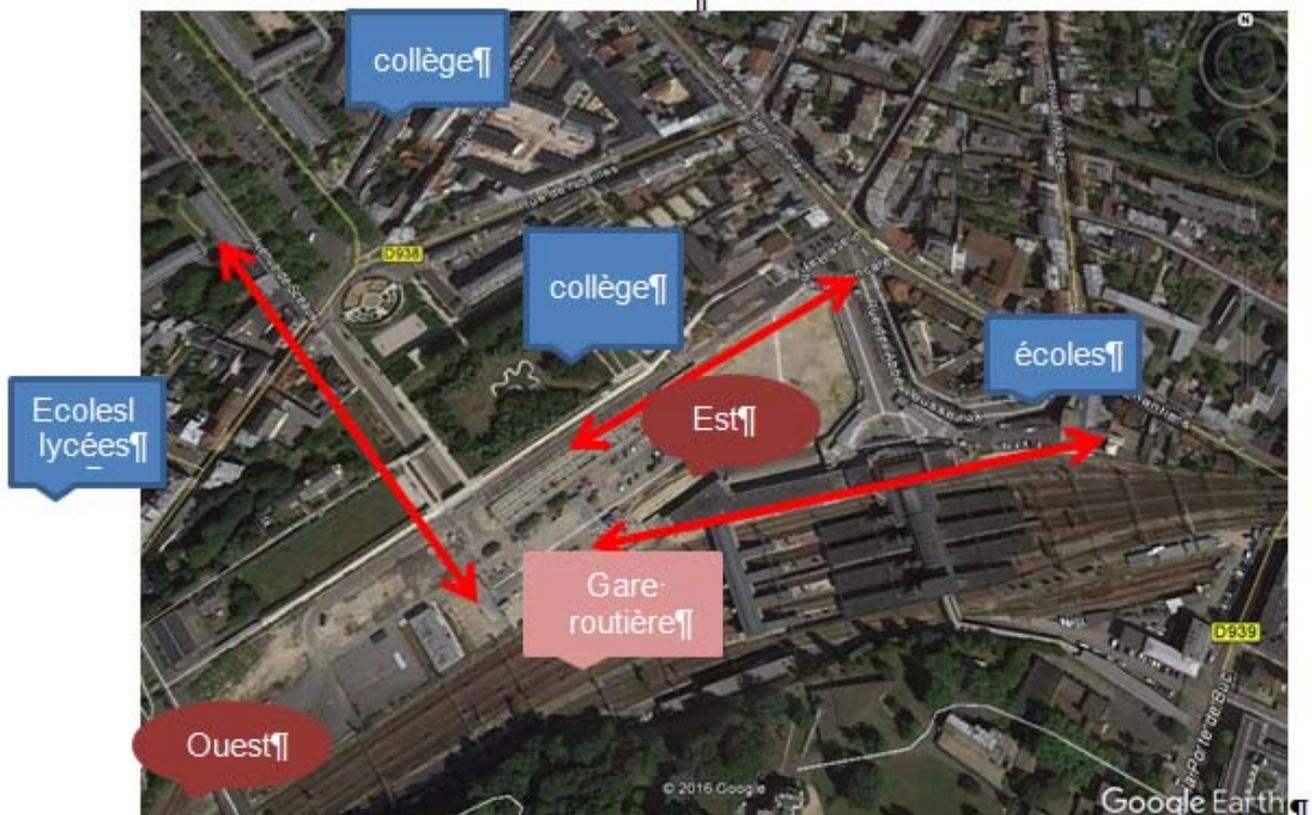
Indications officielles sur la phase travaux 2017/2019

- o **L'îlot Est** : terrassement de janvier à juin 2017, avec environ 25 camions par jour, puis travaux immobiliers jusqu'en septembre 2018.
- o **L'îlot Ouest** : terrassement de mars à août 2017, environ 25 camions par jour, puis travaux immobiliers jusqu'en juin 2019.
- o **Gare routière et parking souterrain** : travaux de juin 2017 à mars 2019.
- o **Halle** : 2019.

Ce dont on parle trop peu : les modifications négatives induites sur l'environnement

Outre les nuisances liées à ce long chantier, les circulations nouvelles qu'il va falloir traiter en périphérie dans ce secteur déjà saturé en heures de pointe tourmentent riverains et parents d'élèves, bien plus que les aspects du programme immobilier, qui ont fait l'objet d'une abondante publicité municipale.

VEI - Plan d'ensemble zone Chantiers 2017
Ecoles, flux véhicules nouveaux (.....) immeubles Ouest et Est



Les nouveaux accès et parcours des bus issus de la gare routière posent des questions de sécurité et de nuisances avec des rythmes de bus intenses le matin et le soir. S'y ajouteront de nouveaux flux engendrés par le pôle immobilier, et les nouveaux circuits d'accès aux parkings pour les voitures : bref une multitude de flux croisés dont le principal acteur, le piéton n'a pas été encore vraiment pris en compte.

Sans compter les autres effets tels que le bruit et la pollution en augmentation probable tout autour de la gare.

Aussi un collectif d'associations, dont VEI, s'est-il créé pour demander sur ces problèmes de circulation une concertation et un suivi à la municipalité. Une étude financée par la ville est en cours pour proposer différentes hypothèses d'aménagement. Les principaux « points noirs » sont le rond-point des Francine et le débouché sur la rue Abbé Rousseau. Mais les effets induits vont toucher une zone plus vaste notamment les abords de la gare rive gauche au croisement de la rue Royale et de l'avenue de Sceau.

5 Aménagement du boulevard de la République

La refonte du boulevard de la République est un projet important qui concerne, intéresse et mobilise de nombreux habitants du quartier et de la ville.

Depuis plusieurs années, (2006 puis 2015) ce sujet a non seulement été travaillé et étudié par les représentants des habitants au Conseil de Quartier en collaboration avec les services techniques et les élus municipaux, mais aussi par les associations en groupes de travail.

Les travaux ont été lancés, réalisés en partie puis suspendus. En effet quelques habitants de Versailles se sont opposés à ce projet. Nous vous proposons ici une analyse explicative des enjeux.



Avant travaux =>

Les canalisations souterraines et les racines des arbres

Pour refaire une rue, il faut s'intéresser au sol et au sous-sol.

Sur le sol nous trouvons des tilleuls très âgés et en sous-sol des canalisations anciennes en mauvais état. Il faut changer les canalisations d'eau potable. Problème cornélien.

- Si on préserve les arbres sans toucher à leur système racinaire, ceci nécessite de conserver les vieilles canalisations d'eau potable et menace donc à terme l'approvisionnement en eau.
- Si on remplace les canalisations d'eau potable, ceci implique de couper une partie du système racinaire des vieux tilleuls et leur porte un coup souvent fatal.
- Si on veut garantir les deux, alors il faut changer à la fois les réseaux souterrains et les arbres. Et tant qu'à faire, on prévoit aussi la fibre optique.

Les espaces et les essences d'arbres

L'alignement arboré du boulevard recèle un certain nombre d'arbres dont la durée de vie prévue est devenue courte (3 à 10 ans). D'où le projet de les remplacer tous, par groupes et non un par un.

Un groupe d'habitants du boulevard de la République a demandé et obtenu la plantation de tilleuls sur le premier tronçon, de préférence aux essences annoncées. C'est vrai, le tilleul, fait partie du paysage versaillais d'un bout à l'autre de la ville et du Parc.

Ces 33 nouveaux arbres ont été replantés dans des espaces de terres assez importants. En effet les arbres actuels souffrent en particulier de ne pas disposer d'une parcelle de terre suffisante. Replanter un arbre nécessite donc de prévoir un espace naturel plus important.

Le domaine de la préservation végétale est celui où les riverains du boulevard de la République peuvent avoir la liberté d'action la plus importante. Rien n'empêche un groupe d'habitants passionnés par les arbres et motivés, de se constituer en association de jardiniers, de bâtir un beau projet (comme par exemple reconstituer sur le boulevard des bosquets qui existent au château), de le discuter avec la Ville et de tenter de le mettre en place.

Le cheminement des piétons

Les trottoirs du boulevard de la République conviennent aux adultes en pleine possession de leurs moyens physiques. Toutefois il faut aussi se préoccuper de la mère de famille qui fait faire ses premiers pas à son fils, du vieux monsieur qui aidé d'une canne va difficilement chercher son pain, des familles qui promènent les petits en poussette, de l'accidenté de la route qui redécouvre la ville en fauteuil roulant, des déambulateurs, des malvoyants ... Le projet proposé laisse un bel espace de promenade aux piétons, débarrassé des vélos qui circulent actuellement trop souvent sur le trottoir. C'est plus qu'une rénovation, c'est une vraie transformation.

Le réseau cyclable : un besoin et une obligation

Le réseau routier d'une ville se compose d'axes structurants et de routes secondaires. Le boulevard de la République fait partie des axes structurants.

Or circuler en vélo Boulevard de la République n'est actuellement pas confortable et cela freine son usage.

La carte scolaire et les habitudes de scolarisation des Versaillais, montrent qu'il constitue une partie du trajet qui permet de relier de grands pôles d'habitations (résidence Grand-Siècle, Champ Lagarde, Moser, ville de Viroflay...) à des pôles d'enseignement (faculté de sciences de l'Université de Versailles-Saint Quentin, lycées Hoche, Saint Vincent de Paul, Hulst, école Sainte Marie des Bourdonnais, ...).

Il existe déjà deux tronçons cyclables qui commencent d'une part de la Mairie de Viroflay et d'autre part place de la Loi vers le Chesnay. Terminer la bande ou la piste cyclable sur le boulevard de la République permettra de relier ces deux tronçons et de proposer à de nombreuses familles de disposer d'un axe cyclable continu et sécurisé entre leur domicile et l'école de leurs enfants.

Rappelons aussi que toute rénovation publique de voirie oblige depuis 2007, à l'accompagner d'aménagements cyclables (article 20 de la loi LAURE sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie).



La qualité de l'air

L'air, ce bien discret et invisible, pourquoi s'en occuper ?

En Asie la mauvaise qualité de l'air devient un enjeu majeur parfaitement compris par les habitants. En Europe le sujet commence à être pris au sérieux et les actions publiques doivent intégrer une dimension « diminution de la pollution atmosphérique ».

Pratiquement sur le boulevard de la République, cela peut prendre deux aspects. Le remplacement des vieux arbres, qui ont terminé leur croissance par de jeunes arbres vont apporter un plus. L'existence d'un réseau cyclable continu permettra de remplacer des trajets automobiles par des trajets cyclistes. On peut aussi espérer le passage à une circulation plus apaisée, avec une vraie limitation de vitesse et la non-circulation de camions « de transit », normalement interdits par arrêté municipal.

Le stationnement de la voiture ?

C'est nous semble-t-il, la raison clef des oppositions pour les habitants sans garage. C'est assez compréhensible. Mais la rénovation qui s'impose à terme oblige à des constats. La rue est en mauvais état global. Le stationnement systématique sur le trottoir également en mauvais état est illégal et gênant. Le stationnement payant comme ailleurs, devrait permettre la dissuasion pour des voitures étrangères au quartier. La création d'un parking au rectorat le soir et les weekends est en négociation budgétaire entre l'Etat et la Ville. Souhaitons qu'elle soit concluante : les habitants de Montreuil réclament depuis longtemps un parking.

Conclusion

Veiller à la bonne qualité de l'eau potable et de l'air ambiant, réfléchir à la création de cheminements piétonniers ou d'un réseau cyclable continu, renouveler les arbres dans de bonnes conditions, c'est ainsi que le travail du conseil de quartier vise à améliorer le cadre de vie des habitants du boulevard de la République.

En complément du travail du conseil de quartier, les riverains ont demandé et obtenu le maintien de rangées de tilleuls traditionnels pour améliorer le cadre de vie des habitants. C'est une première étape.

Un aménagement plus global des espaces du boulevard de la République est souhaitable.

Parce que finalement, ce boulevard où vous habitez ou sur lequel vous circulez, c'est un peu le vôtre aujourd'hui mais demain aussi. Vos avis sont importants. Il faut trouver un sage équilibre pour la rénovation du boulevard de la République et se tourner vers l'avenir.

René Pollet et_ABJ - VEI

6 Un mot sur notre fonctionnement et un appel à votre soutien

VEI défend l'environnement partout où c'est possible. VEI fonctionne grâce aux efforts réguliers de ses bénévoles, qui lui consacrent leur temps et leur efforts : commissions d'usagers, groupes de travail, conseils de quartier, contributions écrites aux enquêtes publiques, tenue du site, activités et visites gratuites, bulletin annuel.

Si vous appréciez ce qui est fait, même si vous ne pouvez donner votre temps, adhérez ou renouvez vos cotisations. Elles sont un réel soutien et un encouragement pour nous, outre l'assise juridique qu'elle nous assure.



Message de notre trésorière : N'attendez pas l'AG !
Vous nous faciliterez le travail en envoyant votre cotisation 2017 de 15€ à l'ordre de VEI, par la poste ou encore par virement en demandant par mail le n° IBAN de l'association.
Merci de votre soutien.